

Bulletin d'inscription aux révisions

Pour préparer vos examens oraux et pratique OACP, veuillez confirmer votre date d'examen et vous inscrire au secrétariat du CFR selon les propositions de dates ci-dessous.

Par avance, merci pour votre collaboration.

Nom :

Prénom :

Session :

Repas : OUI / NON

Lieu, date et signature :

Certificat OACP					
Révisions et préparations aux examens					
oraux et pratiques OACP 2017					
Transport de marchandises CPMB à Colombier (NE)			Transport de personnes tl à Lausanne		
Date examen ASTAG*	Révision ORAL	Révision PRATIQUE	Date examens ASTAG	Révision ORAL	Révision PRATIQUE
15.08.2017	10.08.2017	11.08.2017	31.08.2017	29.08.2017	28.08.2017
22.08.2017	10.08.2017	11.08.2017	28.09.2017	22.09.2017	25.09.2017
29.09.2017	22.09.2017	25.09.2017	02.11.2017	31.10.2017	30.10.2017
20.10.2017	22.09.2017	25.09.2017	30.11.2017	27.11.2017	24.11.2017
10.11.2017	31.10.2017	30.10.2017	21.12.2017	19.12.2017	18.12.2017

*** sous réserve de modification de l'ASTAG**

**Marche à suivre pour l'inscription
aux examens oraux et pratique OACP**

1. Aller sur le site : www.astag.ch
2. → PROFESSIONS
3. Examens OACP
4. Choisir entre le transport de marchandises ou de personnes
5. Sélectionner la date qui vous convient
6. « cliquer » s'inscrire à l'examen
7. Choisir la variante qui correspond à votre examen, soit :

Variante 1: CHF 990.00 (hors TVA) Examen oral et partie générale pratique OACP
= **Examen COMPLET** (3x oral + 1x la pratique)

Variante 2: CHF 250.00 (hors TVA) Répétition de la partie générale pratique OACP

Variante 3: CHF 750.00 (hors TVA) Répétition de l'examen oral OACP

Variante 4: CHF 500.00 (hors TVA) Pour les titulaires d'un des certificats de capacité
= **Examen PARTIEL** (1x oral + 1x la pratique)

Variante 5: CHF 250.00 (hors TVA) Répétition de l'examen, une partie à l'oral

8. Remplir l'Inscription à l'examen OACP

9. Une fois les données remplies, cliquez sur

10. L'équipe du CFR vous souhaite: **BONNE CHANCE !**

Admission d'inscription aux examens oraux et pratique OACP

Est admis à l'examen le candidat/la candidate

- qui a réussi, preuve à l'appui, l'examen écrit OACP selon l'art. 12 al. 1 let. a OACP;
- qui s'est inscrit/e au moins 30 jours avant l'examen;
- qui a respecté le délai de paiement de la facture fixé à 15 jours;
(au max. 3 participations aux examens sont possibles selon l'art. 15 al. 1 OACP);
- qui n'a pas répété plus de deux fois l'examen;
- un permis de conduire provisoire ou un certificat de capacité valable pour le véhicule utilisé selon l'art. 10 OACP;